

## Transmission et renouveau

### Quelle pérennisation pour les maisons d'édition et les librairies indépendantes ?

Appel à contributions du 22 avril 2022

Revue *Bibliodiversité* (publication du numéro prévue en mars 2023)

Les maisons d'édition et les librairies, comme toutes les entreprises, sont souvent confrontées **à la question de la transmission** – il en va de la pérennité des structures, mais aussi (surtout ?) de l'activité qu'elles portent et du patrimoine accumulé. Elles sont aussi confrontées tout au long de leur existence à la **nécessité de se renouveler, à l'impératif du renouveau**, que ce soit par choix ou par obligation – elles doivent trouver les ressources nécessaires à intégrer les nouveautés (sociétales, technologiques, etc.) tout en stabilisant leur activité et en approfondissant leurs atouts.

### Transmission, transmettre

En France, plus de 4 450 maisons d'édition françaises ont publié au moins un titre en 2017<sup>1</sup> ; un grand nombre de petites et moyennes structures sont nées dans les décennies 1980 à 1990 (voir le tableau ci-contre).

Celles qui ont survécu ont donc aujourd'hui entre 30 et 40 ans : alors que leur gérant-es (souvent aussi fondateurs et fondatrices) préparent leur retraite, la question du devenir de la structure et de l'activité éditoriale se pose avec acuité. Ce phénomène de départ des *baby boomers* impacte l'édition partout dans le monde.

Tableau 1 – Nombre de maisons d'édition créées par année entre 1988 et 2005\*

Année de création	Nombre de maisons créées	Année de création	Nombre de maisons créées
1988	69	1997	46
1989	76	1998	30
1990	60	1999	33
1991	55	2000	18
1992	67	2001	15
1993	44	2002	14
1994	40	2003	6
1995	65	2004	9
1996	45	<b>Total</b>	<b>692</b>

\* Les données liées aux années de naissance portent sur la sous-population des maisons créées après 1988.

D'après les annuaires *Livres Hebdo* (de 1988 à 2005)

Source : *Les nouveaux éditeurs (1988-2005)* (DEPS, Ministère de la culture, 2007)

<sup>1</sup> *Livres Hebdo* : <https://www.livreshebdo.fr/article/la-production-par-editeurs-en-2017-4-455-editeurs-ont-publie-au-moins-un-titre>

Sous certains aspects, la situation est comparable pour la librairie. La transmission de ces structures et des activités qu'elles portent pose de fait toute une série de questions auxquelles il est parfois bien difficile de répondre de manière satisfaisante. Comment transmettre et que transmettre ? Quand faut-il transmettre et quand préparer cette transmission ? À qui ? De quelle manière ? Et si l'on ne peut pas pérenniser la structure juridique et économique, peut-on transmettre au moins le patrimoine (le catalogue, le fonds), l'activité éditoriale (le savoir-faire, les contacts) et la clientèle ?

## ➤ A reprendre MAISON D'EDITION 400 AUTEURS

Loiret Ouest - Loiret

Offres Similaires ☆ ← 📄

**Référence :**  
451C2102

**Activité exercée :**  
MAISON D'EDITION 400 AUTEURS

**Localisation :**  
ORLEANS (45)

**Département :**  
Loiret

**Région :**  
Centre-Val de Loire

**Secteur d'activité :**  
Production, édition, distribution

✓ Diagnostic Transmission / Évaluation

DIAGNOSTIC TRANSMISSION RÉALISÉ - A vendre Maison d'Édition – Loiret - cause départ en retraite de son dirigeant. 25 ans d'existence. Elle publie sous 4 marques qui couvrent tous les genres : terroir, documents histoire, littérature, romans policiers, thrillers, érudition, universitaire. Entreprise à taille humaine qui a su allier la tradition littéraire aux nouvelles technologies de l'édition du livre - site internet - Ebook – Epub. Soit 400 titres papier, 350 titres numériques. Elle dispose d'un stock de 200 000 exemplaires // 400 auteurs CA 130 K€ Prix de vente 150 K€ Accompagnement du cédant compris

Pour tout renseignement sur cette offre :  
👤 Offre CCI-CMA

[Contacter l'annonceur](#)

Un exemple de petite annonce de mise en vente d'une maison d'édition. Source : <https://www.transentreprise.com/offres/fiche/451C2102/maison-dedition-400-auteurs/centre-val-de-loire/loiret/loiret-ouest>

D'ailleurs, existe-t-il des spécificités dans la transmission d'une maison d'édition ou d'une librairie ? D'un côté, à la fois aventure économique, juridique, commerciale et intellectuelle, la maison d'édition ou la librairie indépendantes sont des entreprises culturelles particulières, qui fonctionnent souvent sur la production et la commercialisation de prototypes (chaque ouvrage étant unique). Elles évoluent aussi dans un contexte spécifique – à la fois déterminé, en France, par une forte concentration éditoriale et par une politique de l'offre partiellement régulée (prix unique, soutien à la librairie, etc.), ainsi que par une concurrence de plus en plus nette des plateformes numériques. En outre, dans un contexte structurel de lent recul de l'activité de lecture, le marché se réduit d'un côté et se concentre de l'autre – une situation

aggravée conjoncturellement par l'inflation qui a particulièrement touché dernièrement l'industrie de la pâte à papier (problèmes de production dus à la pandémie) et le transport (hausse du prix des énergies fossiles).

Inversement, toutefois, on pourrait aussi considérer que la transmission d'une maison d'édition ou d'une librairie relève de la même logique et soulève les mêmes questionnements que celle de toute entreprise et qu'il n'existe là que des spécificités sectorielles.

Quoi qu'il en soit, sans doute n'existe-t-il pas qu'une seule forme de transmission. Pour un éditeur indépendant, peut-on considérer le rachat par un grand groupe éditorial, par exemple, comme une transmission ? Peut-être aurait-on tendance plutôt, dans ce contexte, à parler de cession – comme s'il s'agissait d'abandonner une partie importante de l'idéal d'indépendance qui a porté la structure jusqu'à sa reprise. Mais une telle cession peut très bien aussi être l'occasion de donner un élan, une vie nouvelle à une aventure à bout de souffle. Il semble y avoir donc, en la matière, bien peu de règles générales et beaucoup de cas particuliers.

#### **Questions que pose la transmission d'une structure et/ou d'une activité éditoriales ou de librairie**

- Quand transmettre ?
- À qui transmettre ?
- Que transmettre : une structure juridique et économique, une activité, un catalogue, une clientèle ? Peut-on transmettre une activité éditoriale et un catalogue en dehors de la structure juridique et économique ?
- Quels sont les différents modes de transmission ? Pour un éditeur, peut-on considérer l'absorption par un grand groupe éditorial comme une transmission ?
- Existe-t-il des spécificités dans la transmission des maisons d'édition et des librairies ?
- Certaines formes juridiques facilitent-elles la transmission ?
- Les transmissions de maisons d'édition et de librairies ne vont-elles pas être de plus en plus difficiles dans un contexte d'évolution à la baisse des pratiques de lecture ?



**Livres en tête**

74700 | SALLANCHES | PUBLIÉ LE 30 MARS 2022

**Adresse**

-  
74700  
Sallanches

**Infos pratiques**

Surface commerciale : 160 m<sup>2</sup>  
Effectifs :

**Description**

Cause retraite, vendis librairie générale.  
Créée il y a 35 ans très belle librairie chaleureuse style bibliothèque anglaise, informatisation ellipses V8.  
Au pays du Mont-Blanc c'est une référence.

Surface : Vente 160 M2 / Bureau 20+45  
Prix du stock : 90 000 euros

Un exemple de petite annonce de mise en vente d'une librairie. Source : <https://www.syndicat-librairie.fr/vendre-ou-acheter-une-librairie/annonces/10>

## Renouveau, renouveler

La transmission pose aussi **la question plus large du renouvellement et du nouveau**. Renouvellement des acteurs et actrices du monde éditorial, renouvellement des pratiques et des contenus pour les maisons d'édition, renouvellement du fonds, de la mise en espace et des services (accueil, programmation, etc.) pour les librairies...

Transmettre un savoir, une histoire, un patrimoine, c'est donner la possibilité à d'autres de renouveler une activité éditoriale. Cela peut très bien se faire en interne, de façon intergénérationnelle ou non, de façon transversale ou hiérarchique... Cela peut aussi être l'occasion de renouveler les modes de gouvernances, les pratiques managériales, le format juridique – en passant d'une entreprise capitalistique classique à une société coopérative, par exemple (d'une façon plus générale, la reprise est-elle facilitée par certains types de statuts juridiques ?).

Si le renouvellement peut paraître indispensable à toute entreprise de production et de commercialisation de contenus culturels, ne contredit-il pas la dimension patrimoniale du geste éditorial et de la gestion d'un fonds de librairie ? Constituer un catalogue ou un fonds cohérent, stabiliser une situation économique, pérenniser une structure, fidéliser des auteurs et des lecteurs autour d'une marque, d'une ligne éditoriale, d'une enseigne, d'une sélection c'est avant tout un travail d'approfondissement – qui ne s'inscrit pas forcément dans une logique de renouvellement.

Pourtant, renouveler à la juste dose l'entreprise éditoriale et la librairie, c'est aussi miser sur l'investissement et la recherche-développement (dirait-on dans d'autres contextes), l'exploration d'autres façons de voir, de comprendre le monde – que ce soit à travers la prospection de nouveaux auteurs, le repérage de nouveaux éditeurs à la production marginale mais innovante, l'embauche de collègues, l'arrivée de nouveaux sous-traitants...

Le nouveau, c'est aussi celui qu'imposent les évolutions législatives, sociétales, technologiques... Dans un monde qui change très vite, le renouvellement vient très souvent de l'extérieur et n'est pas une option – mais une obligation. Entre nécessité de renouvellement et impératif de stabilité, l'entreprise éditoriale et la librairie doivent trouver un équilibre pérenne.

**Questions que pose le renouvellement dans une maison d'édition, dans une librairie  
et plus largement dans le secteur du livre et de l'écrit**

- Approfondissement et stabilité vs. renouvellement et nouveauté : comment trouver l'équilibre ?
- Renouveler les acteurs : faut-il privilégier une approche intergénérationnelle dans une politique d'embauche, par exemple, et donner plus de place et de responsabilité aux plus jeunes ?
- Faut-il changer le statut juridique, les modes de gouvernances, les pratiques managériales et l'organisation du travail pour se renouveler en profondeur ? Certaines formes juridiques facilitent-elles le renouveau ?
- Renouveler les pratiques internes, au sein des structures : écologie, éthique, inclusion... Les maisons d'édition et les librairies peuvent-elles aborder ces changements sans qu'ils s'opposent nécessairement à leur identité ?
- Le renouvellement des pratiques du secteur – en particulier le poids grandissant des agents littéraires en Europe et au Québec, le poids des plateformes numériques de publication ou de commercialisation – ou le renouvellement des technologies profitent-ils à la bibliodiversité ?
- Quel est le lien entre renouveau et innovation ?

Pour aborder cette question du renouvellement et du renouveau, nous pouvons aussi nous inspirer de l'appel à contributions du 12<sup>e</sup> colloque étudiant du Groupe de recherches et d'études sur le livre au Québec (5 et 6 mai 2022 à l'Université de Sherbrooke). Les questionnements qui y sont formulés sont en effet très intéressants ; ils sont reproduits ci-dessous et complètent ceux déjà présentés.

**Extrait de l'appel à contribution du 12<sup>e</sup> colloque étudiant du Groupe de recherches et d'études sur le livre au Québec (GRÉLQ)**

**1. Renouvellement des agent·e·s**

- Comment les nouveaux·elles agent·e·s (auteur·trice·s, éditeur·trice·s, libraires, communautés de lecteur·trice·s, agent·e·s littéraires, critiques, distributeur·trice·s, etc.) se définissent-ils·elles ? Comment la relève se positionne-t-elle par rapport au renouveau ?
- Comment réagissent les aîné·e·s, ces « non-nouveaux·elles », vis-à-vis d'un renouvellement qui les situe nécessairement dans l'avant ?
- Que nous apprennent les discours sur le renouvellement au sujet de ceux·celles qui les ont produits ?

**2. Renouvellement des supports**

- Comment l'apparition de nouvelles plateformes numériques (comme les blogs, les forums, YouTube ou les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram, Tik Tok, etc.) influence-t-elle les discours sur le nouveau ? Comment les discours sur le nouveau investissent-ils ces nouvelles plateformes ?
- Que nous disent les formes hybrides (qui mêlent réalité et fiction, par exemple) sur le nouveau dans l'imaginaire social du littéraire ?
- Quels sont les lieux où les discours de la relève se mettent en place (revues, zines, initiatives d'autoédition, réseaux sociaux, etc.) ? Que disent ces discours ?

### 3. Le discours sur le nouveau

- Y a-t-il des façons particulières de montrer, de dire, de faire voir le nouveau ?
- Comment le nouveau est-il représenté dans la littérature ? Quels sont les agent·e·s littéraires mis en scène lorsqu'il est question du nouveau (ex. les avant-gardes) ?
- De quelle manière présente-t-on le renouvellement du champ dans les médias (les nouveaux-elles éditeur·trice·s, la reprise de maisons d'édition, les nouvelles librairies, les primo-auteur·trice·s, etc.) ?
- Le discours sur le nouveau change-t-il d'une époque à l'autre ? Répète-t-on inlassablement les mêmes topiques sur de nouveaux supports, mais à l'aide de nouveaux moyens ?

Source : <https://www.usherbrooke.ca/longueuil/actualites/nouvelles/details/47096>

## Calendrier prévisionnel de publication

Merci de bien vouloir nous contacter si vous souhaitez proposer une contribution à la revue *Bibliodiversité* consacrée à la « Transmission et au nouveau » : [contact@double-ponctuation.com](mailto:contact@double-ponctuation.com) (voir ci-dessous le calendrier prévisionnel).

- Collecte de témoignages de professionnels du livre : **à partir de mai 2022.**
- Date limite de soumission des propositions de témoignages et d'articles : **juillet 2022**
- Date limite pour la remise du premier jet des témoignages et des articles et première phase d'editing : **novembre 2022**
- Maquettage (3 jeux de correction) : **janvier 2023**
- Publication : **mars 2023.**

## Article

Les articles totaliseront environ **25 à 40 000 caractères espaces compris** (+/- 20 %). Les témoignages de professionnel·les **pourront être plus courts**. Les rédacteurs et rédactrices sont invité·es à intituler leur texte et à donner des sous-titres aux différentes parties de leur contribution, à proposer un résumé, une biographie courte et une photo.

## Références bibliographiques

En matière de présentation des références bibliographiques, la revue *Bibliodiversité* respecte essentiellement la norme internationale ISO 690 ([http://fr.wikipedia.org/wiki/ISO\\_690](http://fr.wikipedia.org/wiki/ISO_690)). Seules les références bibliographiques citées et appelées dans le texte (tableaux et graphiques compris) sont présentées en fin d'article ; le rédacteur ou la rédactrice vérifiera la concordance entre ces citations et la liste finale. Dans le corps du texte, l'appel de la référence comprend le nom de l'auteur ou de l'autrice, et l'année de publication. À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique, sans numérotation.

***Pour les articles publiés dans des périodiques :***

- **AUTEUR/AUTRICE, Prénom, date.** Titre de l'article. *Titre du périodique hôte en italique*, numéro concerné, pagination de l'article.

***Pour les monographies***

- **AUTEUR/AUTRICE, Prénom, date.** *Titre en italique*. Numéro d'édition. Lieu : maisons d'édition.

***Pour les contributions à des monographies :***

- **AUTEUR/AUTRICE, Prénom, date.** Titre de la contribution. In AUTEUR/AUTRICE, Prénom du responsable de la publication hôte. *Titre en italique du document hôte*. Lieu : maison d'édition, localisation dans le document hôte.

**Contact :** [contact@double-ponctuation.com](mailto:contact@double-ponctuation.com)